



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du lundi 11 mars 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 22 février 2024, s'est réuni le lundi 11 mars 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Sainte-Hélène-du-Lac, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

15 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean- Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix

Délégués suppléants présents :

6 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Yacine	ALIOUA	1 voix
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	André	DAZY	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix
CCCS	Sylvie	SCHNEIDER	1 voix

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	21 membres
TOTAL des voix	23 voix

Étaient excusés : Jean-Marc DESCAMPS, Jean-Claude PEPIN, Georges COMMUNAL, Jean-Claude NICOLLE, Christelle HUGONOT.

Olivier THEVENET est désigné Secrétaire de séance.

Objet : FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES DEGATS GENERES PAR LES EVENEMENTS CLIMATIQUES - CRUES DE LA FIN D'ANNEE 2023

Rapporteur : M. le Président

Les épisodes climatiques exceptionnels de la fin d'année 2023 ont provoqué des crues de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie, ainsi que sur leurs affluents torrentiels. Durant ces événements et à la suite de ceux-ci, les moyens du SISARC ont été mobilisés dans la conduite de nombreux travaux d'urgence de sécurisation et dans l'estimation des dégâts et des coûts de réparations.

A l'issue de ces événements, les services de l'Etat et le Département de la Savoie ont informé les collectivités de la mise en œuvre d'une plateforme commune pour la mobilisation :

- du fond de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par un événement climatique ou géologique grave (DSEC – aide de l'Etat);
- du Fonds Risques Erosions Exceptionnelles (FREE – aide du Département de la Savoie).

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** M. le Président, à solliciter les aides financières prévues par le fond de solidarité (DSEC) et du Fonds Risques Erosions Exceptionnelles (FREE) ;
- **AUTORISE** M. le Président à mettre au point et transmettre, l'ensemble des documents afférents à cette demande ;
- d'une manière générale, **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

